

**Autonomisation
et habilitation
des femmes dans tous
les domaines**

Lire pages 6-7

HORIZONS

**Le ministre de
l'Hydraulique
inaugure des
réseaux AEP
à Bouhdida**

Lire page 3

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION -

N° 7226 DU JEUDI 08 MARS 2018

PRIX : 20 UM

Inauguration d'un réseau d'adduction d'eau potable à Aghchorguitt



Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, M. Yahya Ould Abdedayem, a supervisé, mercredi, le réseau d'approvisionnement en eau potable de la ville d'Aghchorguitt, relevant de la moughataa d'Aleg (Brakna). Réalisé sur instruction du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, ce réseau s'inscrit dans le cadre d'un programme global mis en œuvre sur l'en-

semble du territoire national avec pour objectif de généraliser l'accès de tous les citoyens à l'eau potable. Le réseau de la ville comprend un château d'eau de 15 mètres de hauteur et de 200 m³ de capacité, 17 kilomètres de canalisations de haute qualité et de diamètres divers, 150 branchements sociaux et 6 bornes fontaines.

Lire page 3

Concertation à Nouadhibou sur l'impact environnemental et social du projet Atoumay



Une journée de concertation a été organisée mercredi à Nouadhibou sur l'impact environnemental et social du projet Atoumay, situé à F'Derick, wilaya du Tiris-Zemour, et relevant de la Société Mauritano-Saoudienne de Mine et d'acier (TAKAMUL), créée en 2012 par la SNIM et la SABIC (Saudi Basic Industries Corporation). Ce projet vise à développer et à valoriser l'exploitation du minerai

de fer d'Atoumay, a indiqué à l'ouverture de la journée le secrétaire général de l'autorité de la Zone Franche de Nouadhibou (ZFN), M. Jeilani Ould Cheikh. Il a ajouté que le chemin du projet concerne la zone géographique de la ZFN comme point d'acheminement du minerai de fer vers les marchés mondiaux. Le projet devrait commencer sa première phase en 2020.

Lire page 3

Vers la validation du guide d'orientation du respect des droits de l'Homme



Les travaux d'un atelier de validation du guide d'orientation du respect des droits de l'Homme par l'administration pénitentiaire ont débuté mercredi à Nouakchott. Organisé par l'Association mauritanienne pour l'Environnement, la Lutte contre la Pauvreté et pour les Droits de l'Homme avec la collaboration de la délégation de l'Union Européenne, cet atelier a pour objectif de renforcer le respect des droits de l'Homme dans le domaine judiciaire. La rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris par la Mauritanie qui a ratifié toutes les conventions internationales dans le domaine des droits de l'Homme.

Lire page 4

L'EMIA organise son marathon annuel à Atar



L'Ecole militaire interarmes d'Atar (EMIA) a organisé mardi à Atar son marathon annuel avec la participation de 293 athlètes issus des différentes formations militaires installées dans la wilaya de l'Adrar. La compétition périodique qui vise à renforcer les capacités physiques des militaires porte sur un parcours de 21 km allant de la ville d'Atar vers le village de Teyarett en passant par des pistes montagneuses comme Voum Chour et Tawaz. Les trois lauréats de la course sont respectivement Moulaye Ould Mohamed Mahmoud Ould Moulaye de l'EMIA, El Houcein Ould El Moctar El Hadj, de la 3ème région militaire, et Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Zein, de l'EMIA.

Lire page 4

SERVICE

La Délégation de l'Union européenne à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie envisage une passation de marché pour la fourniture de services de sécurité (gardiennage).

La procédure se déroule en deux étapes. Date limite de réception des demandes de participation: **lundi 19 mars 2018**

Pour tous renseignements, veuillez consulter:

<http://eeas.europa.eu/delegations/mauritania>

https://eeas.europa.eu/delegations/mauritania/39757/avis-de-passation-de-march%C3%A9-services-de-s%C3%A9curit%C3%A9-pour-la-d%C3%A9l%C3%A9gation-de-lunion-europ%C3%A9enne-%C3%A0_fr

ADRESSES UTILES

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	118
Brigade Maritime	4525 39 90
Brigade Mixte	4525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	4525 23 08
SNDE	4529 84 88
Météo	4525 11 71

COMMISSARIATS DE POLICE

Commissariat TZ - 1	4525 23 10
Commissariat TZ - 2	4524 29 52
Commissariat Ksar 1	4525 21 66
Commissariat Ksar 2	4525 27 38
Commissariat El Mina 1	4525 12 97
Commissariat El Mina 2	4524 25 24
Commissariat Sebkhia 1	4525 38 21
Commissariat Sebkhia 2	4524 29 82
Commissariat Riadh 1	4524 29 35
Commissariat Riadh 2	4524 29 50
Commissariat Arafat 1	4525 10 13
Commissariat Toujounine 1	4525 29 30
Commissariat Dar Naïm 1	4524 29 56
Commissariat Dar Naïm 2	4524 29 53
Commissariat Teyarett 1	4525 24 71
Commissariat Teyarett 2	4524 29 51
Commissariat Spécial Aéroport	4525 21 83
Commissariat Voie publique	4525 29 65
Direction Régionale de la Sûreté	4525 21 59
Police Judiciaire	4525 54 49

HÔPITAUX

Centre Hospitalier National	4525 21 35
Hôpital Cheikh Zayed	4529 84 98
Polyclinique	4525 12 12
PMI Pilote	4525 22 16
PMI Ksar	4525 20 19
PMI Teyarett	4525 35 94

CLINIQUES

Clinique Moulaty	4525 13 41
Clinique Najar	4525 49 42
Clinique Kissi	45 29 27 27
Clinique Dr. Moumine	4525 10 02
Clinique Makam Ibrahim	4525 57 60
Clinique Ben Sina	4525 08 88
Clinique Tisram	4525 87 66
Clinique 2000	4529 33 33
Clinique El Qods	4525 82 61
Clinique Adama Diani	4525 59 34
Clinique Bien-être	4525 13 35
Clinique Chiva	4525 80 80

BANQUES

BAMIS	4525 14 24
BADH	4525 59 53
BMCI	4525 24 69
BNM	4525 26 02
BCI	4529 28 76
BACIM BANK	4529 19 00
CHINGUETTI BANK	4525 21 73
GBM	4525 12 62

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION

**DIRECTEUR DE PUBLICATION,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE
MAURITANIENNE D'INFORMATION:**

Khadijetou Sghair Said

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : Maarouf Ould Oudaa

RÉDACTEUR EN CHEF : Sidi Moustapha Ould Bellali

CHEF DIVISION MAQUETTE : Elhadrami Ould Ahmedou

TIRAGE : IMPRIMERIE NATIONALE

AMI

FAX: 45 25 55 20

E-mail :

Chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B P: 371/ 467

Direction Technico-Commerciale

45 25 27 77

E-mail: dgsami@yahoo.fr

Siège:45 25 29 70/45 25 29 40

Le ministre de l'Hydraulique inaugure des réseaux AEP à Aghchorguit et à Bouhdida (Brakna)



PHOTO ARCHIVE

Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, M. Yahya Ould Abd Dayem, a supervisé, mercredi, la cérémonie d'inauguration du réseau d'approvisionnement en eau potable de la localité d'Aghchorguit, relevant de la moughataa d'Aleg, où il a suivi un exposé détaillé sur le fonctionnement de cet important ouvrage.

«La réalisation de ce réseau, sur instruction de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, s'inscrit dans le cadre d'un programme global mis en œuvre par le gouvernement du Premier ministre, M. Yahya Ould Hademine, sur l'ensemble du territoire national afin de généraliser l'accès des citoyens à l'eau potable», a affirmé à cette occasion, le directeur général de l'Agence pour l'Accès Universel aux Services de Base. Il a également passé en revue les autres acquis réalisés dans le domaine par sa structure au niveau de la wilaya du Brakna.

Le maire de la commune d'Aghchorguit, M. Mohamed Mahmoud Ould Habib, a loué, au nom des habitants de la ville, cette réalisation, qui permettra aux autochtones de résoudre le problème du déficit en eau potable. Il a ensuite mis en exergue la volonté sincère de Son Excellence le Président de la République, dans la généralisation des services de bases et la création des conditions propres au développement local.

Le réseau de la ville comprend un château d'eau, haut de 15 mètres, d'une capacité de 200 m³, 17 km de canalisations de haute qualité et de diamètre divers, 150 branchements sociaux et 6 bornes fontaines.

La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence du wali du Brakna, M. Abderrahmane Ould Mahfoudh Ould Khattry et des autorités administratives et sécuritaires de la wilaya.

Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, M. Yahya Ould Abd Dayem, avait supervisé mardi la cérémonie d'inauguration du réseau d'approvisionnement en eau potable de la localité de Bouhdida, relevant de la moughataa d'Aleg.

Ce réseau a été réalisé dans le cadre de la première phase portant sur six réseaux d'adduction d'eau potable (AEP) dans les wilayas du Brakna et du Tagant du projet national intégré du secteur de l'hydraulique

en milieu rural financé par l'Etat et le Groupe de la Banque mondiale pour une enveloppe globale de 6,5 milliards d'ouguiya. Ce projet permettra à 110 000 citoyens d'avoir accès à l'eau et à 400 000 personnes de disposer des services d'assainissement et ce, à travers la réalisation de 32 réseaux AEP, de 20 stations destinées à l'irrigation agricole, de 8 stations pastorales de pompage, de réserves d'eau, de 78 services de santé dans les endroits publics (écoles, centres de santé) en plus de l'appui à l'approche en matière d'assainissement global gérée par les collectivités locales dans 140 villages.

Le directeur de l'Hydraulique, M. Mohamed Ould Jiddou, a, dans un mot pour l'occasion, précisé que le département de l'Hydraulique a œuvré à approvisionner tous les quartiers et banlieues des villes en milieu urbain en eau potable. Pour lui, l'objectif est "d'atteindre un taux de couverture de 100% à l'horizon 2030 tout en accordant la priorité à la préservation et à la sécurisation des ressources hydrauliques ainsi qu'à la limitation des pertes". Il a ajouté que dans ce cadre, le département s'attellera à rendre disponible l'eau en milieu rural notamment dans les villages de plus de 150 habitants au cours des 10 prochaines années en application des directives du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz traduites dans la politique du gouvernement du premier ministre, M. Yahya Ould Hademine. C'est ce qui, selon le directeur de l'Hydraulique, s'est manifesté notamment dans la réalisation de grands projets structurants visant à trouver des solutions durables garantissant la pérennité de l'approvisionnement en eau potable à travers la mise en place de réseaux gigantesques de distribution comme le projet Aftout Sahli. M. Mohamed Ould Jiddou a rappelé que ce projet s'inscrit dans la perspective de la stratégie d'exploitation des ressources en eau de surface renouvelables pour préserver les eaux souterraines pour les générations à venir en plus d'un certain nombre de projets en cours d'exécution dans les milieux urbain et rural.

A son tour, le maire de la commune de Bouhdida, M. Mohamed Ould Ahmed Salem, a apprécié, au nom des populations, cet acquis. Il a aussi souligné qu'il met fin aux problèmes dont souffraient les habitants suite au manque d'eau durant ces

dernières années. Il a ajouté qu'un réseau d'une telle importance prouve l'intérêt que voue le Chef de l'Etat aux préoccupations des citoyens en la matière. La cérémonie s'est déroulée en présence du wali, M. Ab-

derrahmane Ould Mahfoudh Ould Khattri, en plus de responsables du département de l'Hydraulique et de l'Assainissement ainsi que des autorités administratives et sécuritaires de la wilaya.

La ministre de l'Habitat reçoit le chargé d'Affaires de l'ambassade de Syrie

La ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Mme Amal Mint Maouloud, a reçu, en audience mercredi à Nouakchott, le chargé d'Affaires par intérim de l'ambassade de Syrie à Nouakchott, M. Anouar Al Mohammed.

Les entretiens ont porté sur les différents aspects de la coopération unissant les deux pays frères.



Concertation à Nouadhibou sur l'impact environnemental et social du projet Atoumay



Une journée de concertation sur l'impact environnemental et social du projet Atoumay basé à F'Derick dans la wilaya du Tiris-Zemmour s'est tenue hier Nouadhibou sous la supervision de M. Jeilani Ould Cheikh, secrétaire général de l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou (ZFN). Le projet Atoumay relève de la Société Mauritanie-Saoudienne de Mine et d'Acier (TAKAMUL), créée en 2012 par la SNIM et la SABIC (Soudi Basic Industries Corporation). S'exprimant à cette occasion, le secrétaire général de l'Autorité de la ZFN a souligné que ce projet vise à développer et valoriser l'exploitation du minerai de fer d'Atoumay.

Il a ajouté que le chemin du projet concerne la zone géographique de la ZFN comme point d'acheminement du minerai de fer vers les marchés mondiaux.

À son tour, le directeur général de Takamul, M. Moustapha Ould Mohamed Mahmoud, a fait une présentation de ce projet, qui devrait commencer sa première phase en 2020, car les études et recherches géologiques ont démontré que ses résultats sont largement positifs.

Cette journée de concertation s'est déroulée en présence du secrétaire général du Centre de Régulation à l'Autorité de la ZFN, du hakem mouçaid de Nouadhibou et du maire adjoint de sa commune.

ACTUALITE

Validation du guide d'orientation du respect des droits de l'Homme



Un atelier de validation du guide d'orientation du respect des droits de l'Homme par l'administration pénitentiaire a entamé ses travaux mercredi à Nouakchott.

laboration de la délégation de l'Union Européenne, la rencontre de deux jours a pour objectif de renforcer le respect des droits de l'Homme dans le domaine judi-

ment, la Lutte contre la Pauvreté et pour les Droits de l'Homme, M. Mohamed Abdallahi Hamaden, a souligné que la rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris



Organisée par l'Association Mauritanienne pour l'Environnement, la Lutte contre la Pauvreté et pour les Droits de l'Homme avec la col-

ciaire. Dans son mot d'ouverture, le directeur exécutif de l'Association mauritanienne pour l'Environne-

par la Mauritanie, pays qui a ratifié toutes les conventions internationales dans le domaine des droits de l'Homme. M. Yve Pierre, chargé du Programme de Renforcement de l'état de droit à la délégation de l'UE à Nouakchott, a, quant à lui, souligné que l'atelier, organisé dans le cadre du partenariat avec l'Association mauritanienne pour l'Environnement, la Lutte contre la Pauvreté et pour les Droits de l'Homme, vise à renforcer davantage l'appréhension des critères internationaux des droits de l'homme par les magistrats.

Le wali du Hodh Charghi en tournée à l'intérieur de la wilaya

Le wali du Hodh Charghi, M. Sall Seydou El Hassen, a effectué, mercredi, une visite à la moughataa d'Amourj et à l'arrondissement d'Adel Begrou, dans le but de s'informer des problèmes auxquels les citoyens sont confrontés. Le wali a présidé, à Amourj et à Adel Begrou, des réunions auxquelles ont participé les autorités administratives, les élus locaux, les cadres et les notables. Au cours de ces réunions, il a passé en revue les réalisations qui ont eu lieu dans la wilaya, notamment à Amourj et à Adel Begrou, à sa-

voir les routes, centres de santé, ouvrages d'eau, services sociaux. Le wali a abordé la question de la sédentarisation abusive. Il a également souligné la nécessité de procéder aux regroupements villageois afin de permettre à l'Etat de s'acquitter de l'ensemble de ses engagements vis-à-vis des citoyens. Le wali a insisté sur la nécessité de coopérer avec les autorités dans le domaine de la sécurité, d'autant plus que le centre d'Adel Begrou est situé dans la zone frontalière et que tout le monde doit être vigilant vis-à-vis

de tout ce qui pourrait affecter la sécurité et la stabilité du pays. Les maires des localités visitées ont loué les différentes réalisations enregistrées dans leurs communes respectives, demandant la construction de la route Amourj-Adel Begrou et l'accélération du rythme de travail au niveau du projet Bakla. Au cours de cette tournée, le wali était accompagné de son conseiller chargé des Affaires économiques et des chefs de services administratifs et de sécurité dans la wilaya.

Atar : Moulaye remporte le marathon annuel de l'EMIA



Le traditionnel marathon annuel de l'Ecole Militaire Interarmes d'Atar (EMIA) a été remporté respectivement hier par Moulay Ould Mohamed Mahmoud Ould Moulay de l'EMIA, El Houcein Ould El Moctar El Hadj de la 3ème Région militaire et Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Zein, de l'EMIA. On signale que 293 athlètes issus des différentes formations militaires basées dans la wilaya de l'Adrar ont pris part à ce marathon. Son objectif, au-delà de son caractère sportif et populaire, est de renforcer les capacités physiques des militaires des participants. Le parcours prend son point de départ à Atar, s'ébranle vers le village de Teyarett en passant par des pistes montagneuses comme Voum Chour et Tawaz avant de revenir au point de départ.

Le marathon s'est déroulé en présence du wali de l'Adrar, MM. Cheikh Ould Abdallahi Ould Ewah et Lebatt Ould Moctar, du hakem d'Atar, de l'adjoint au maire d'Atar, M. Saadbouh Ould Maalainine et le commandant de l'EMIA, colonel Mohamed El Moctar Ould Miny.

Météo : Hausse des températures sur la quasi-totalité du pays



La situation météorologique en Mauritanie sera dominée, au cours des prochaines 24 heures, par des vents modérés de secteur Est à Nord-est sur la quasi-totalité du territoire.

Les températures seront en hausse sur le Trarza, l'Inchiri, le Gorgol, le Guidimagma, l'Assaba et les deux Hodhs, accompagnés par affectation de la visibilité par le sable sur ces régions.

Situation météorologique de Nouakchott: Le vent restera faible à modéré de secteur Nord-est à Est, tandis que la visibilité sera légèrement affectée par sable. Voici les températures prévues pour la journée du 08 mars 2018:

Villes: Températures minimales / Températures maximales

Bir Moghrein : 15 degrés	27 degrés	Rosso : 24 " 39 "
Zouérate : 20 " 31 "		Kaédi : 27 " 40 "
Aoujeft : 22 " 33 "		Maghama : 26 " 41 "
Chinguitti : 23 " 33 "		M'bout : 26 " 41 "
Atar : 23 " 34 "		Sélibaby : 26 " 41 "
Ouadane : 20 " 34 "		Kiffa : 24 " 38 "
Akjoujt : 22 " 39 "		Kankossa : 25 " 40 "
Nouadhibou : 18 " 28 "		Barkéwol : 24 " 39 "
Nouakchott : 22 " 39 "		Tidjikja : 23 " 35 "
Boutilimitt : 24 " 39 "		Tichitt : 23 " 36 "
Aleg : 25 " 40 "		Aioun : 25 " 37 "
Maghtaa-Lahjar : 24 " 40 "		Néma : 26 " 37 "
Boghé : 24 " 39 "		Oualata : 25 " 36 "

Météorologie marine
Cap-Blanc et Cap-Timiris: La mer sera peu agitée à agitée sur le long du littoral avec une houle de direction Nord-ouest. La hauteur des vagues variera de 1,25 à 2,5 mètres.

Le bois en Afrique:

Une richesse à préserver

L'AFRIQUE est pratiquement sortie de l'ère coloniale, mais il lui reste l'héritage économique de cette période. Encore aujourd'hui, c'est un continent qui exporte principalement des matières premières non transformées et importe des produits manufacturés qui lui sont nécessaires. C'est ce qu'on a appelé une économie de caractère colonial. Les anciennes métropoles continuent d'être comme par le passé les principaux débouchés des matières premières de l'Afrique et c'est encore à des pays déjà développés que profite la plus grande partie de la valeur ajoutée de beaucoup de produits africains. Cela s'applique autant à l'économie du bois en Afrique qu'à d'autres secteurs économiques. Pas moins de 68 pour cent (en volume) du bois exporté d'Afrique en 1959/61 a été expédié sous forme de bois rond bien qu'une importante partie en ait été de très grande valeur.



Mais l'héritage du colonialisme en Afrique comporte d'autres problèmes non moins troublants dont en premier lieu l'importante pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Le nombre des fonctionnaires forestiers ayant fait leurs études universitaires et des professionnels forestiers qui sont restés au service de la forêt après l'indépendance suffit à peine pour maintenir l'activité forestière à son niveau coutumier sans parler des possibilités plus poussées offertes par la forêt ou de l'augmentation de ses ressources. Il y a aussi pénurie d'ingénieurs et d'administrateurs forestiers spécialisés. Les pays africains doivent affronter ce qui reste de la structure douanière dans les pays développés dont les tarifs encourageaient les exportations de bois non transformé et décourageaient nettement l'installation d'industries transformatrices sur les lieux. Le résultat des méthodes suivies autrefois pour exploiter les ressources forestières africaines est que de nombreux pays africains sont arrivés au seuil de l'indépendance économique à un moment où une de leurs principales richesses naturelles avait déjà été gaspillée en partie et souvent sans que l'on ait fait grand-chose pour la reconstituer, la compléter ou l'aménager comme moteur de l'expansion économique. De surcroît, ces problèmes du développement et de l'utilisation des ressources forestières doivent être affrontés par un grand nombre de pays morcelés n'ayant que de petits marchés intérieurs et un grand besoin de coopération dans le domaine forestier et dans celui de quelques industries forestières.

Ce n'est pas un tableau encourageant mais les attitudes et les intérêts sous-jacents qui l'ont déterminé appartiennent désormais au passé. Actuellement, les régions développées du monde s'efforcent positivement d'aider les moins développées à réaliser leur indépendance et leur croissance économiques. D'ailleurs, ce qui s'est produit autrefois était en partie inévitable. Il était inévitable que l'économie forestière; africaine ait consisté surtout, à ce moment-là, à exploiter des grumes destinées à être exportées à l'état brut. Si nombre d'occasions pour transformer sur place le bois brut ont été ignorées ou ont été saisies avec peu d'entrain, cela n'empêche que de nombreuses tentatives d'industrialisation ont été faites

aussi bien avant qu'après l'indépendance. Certaines d'entre elles ont réussi et continuent de contribuer sensiblement à l'activité économique africaine; d'autres ont échoué pour différentes raisons. Une des difficultés qu'elles ne réussirent pas à surmonter, est le manque de main-d'œuvre et de cadres spécialisés. Dans d'autres cas, on avait mal calculé l'étendue des ressources forestières accessibles ou le coût des travaux nécessaires pour les rendre accessibles. Le plus souvent, la raison de l'échec était le manque de débouchés: ou bien le marché intérieur était trop petit pour permettre de réduire les frais par des fabrications en grande série et de réaliser ainsi une production économique, ou bien on avait fondé les calculs du développement uniquement sur des bases incertaines concernant les marchés d'exportation alors que le marché intérieur était trop limité (voire inexistant) pour soutenir le projet pendant les périodes difficiles.

Les enseignements du passé

On peut apprendre beaucoup d'un échec. L'expérience peut enseigner que dans l'industrialisation, la réussite dépend de nombre de facteurs cruciaux de la disponibilité en quantités adéquates des facteurs de production appropriés, de la pleine connaissance de la nature et de l'étendue des ressources en bois et de l'existence de marchés suffisamment importants et avantageusement situés. A condition que l'on sache comprendre les leçons du passé, on peut dire que l'Afrique possède encore dans ses forêts des ressources capables de contribuer amplement à son développement futur. En outre, les forêts constituent des ressources qui jouent plusieurs rôles dans l'économie, fournissant à l'état brut du combustible et du matériel de construction, ou la matière première des diverses industries de transformation du bois ou encore par leur fonction protectrice. L'étude présente s'occupe en premier lieu de l'utilisation productive des forêts laquelle, étant donné le besoin de développement économique, semble être la plus urgente; leur valeur protectrice ne devrait jamais pour autant être oubliée. Elles sont un élément important en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, en tant qu'obstacle à l'érosion du sol et pour l'aménagement de la

faune. Si l'on veut que la planification des ressources forestières soit efficace, ces éléments d'une bonne ligne de conduite doivent être respectés et, par ailleurs, il y a lieu de déterminer la meilleure façon de faire contribuer les forêts à la croissance rapide de l'économie. L'exploitation du bois et les industries du bois offrent aux pays africains une sorte de défi et une occasion de développement. Toutefois, avant de s'en faire une image, il est une condition préalable: donner un tableau de la situation actuelle de l'économie du bois dans le continent. L'objectif de la présente étude est précisément de dessiner un tel tableau. Avant de l'examiner, cet article, qui est en fait, une préface à une étude sur les tendances et perspectives du bois de la région actuellement en préparation, essaiera de montrer les avantages et les problèmes que les forêts renferment pour l'Afrique et la manière dont on peut les faire contribuer à la croissance économique de ce continent.

La plupart des économies africaines présentent des caractéristiques connues souvent comme «dualisme», c'est-à-dire qu'un vaste secteur de l'économie, rural, traditionnel, de subsistance, coexiste avec un secteur plus petit, plus moderne, financier, de prépondérance urbaine. Or, la nature de la consommation du bois et de ses dérivés est dominée par cette structure spéciale de dualisme économique. La grande masse de la consommation de bois en Afrique a lieu en dehors du secteur financier de l'économie, dans le secteur traditionnel. Dans les années 1959-61, 88 pour cent de tout le volume de bois enlevé en Afrique était coupé comme bois de chauffage et était utilisé largement dans ce secteur. Le même secteur traditionnel utilise aussi beaucoup de bois sous la forme de poteaux pour la construction et pour d'autres usages. Le secteur moderne au contraire utilise la majeure partie du bois déjà transformé, mais souvent aussi une certaine partie du bois de chauffage sous forme de charbon de bois. Les sciages de différentes qualités, les panneaux dérivés du bois tels que contre-plaqués, panneaux de fibres et de particules sont largement utilisés dans les industries du bâtiment et de l'ameublement: l'industrie

des emballages absorbe sciages, contre-plaqués et placages, de même que papiers et cartons aussi bien pour les exportations que pour les expéditions à l'intérieur; de surcroît, le volume des demandes de papier journal et d'autres types de papier en formes variées, stimulées par le progrès de l'alphabétisation, progresse rapidement.

Consommation de bois en Afrique

La consommation de bois de chauffage est énorme en Afrique. Si l'on considère la période 1959-61, cette consommation a atteint en 1960 une moyenne de 665 m³ par 1 000 habitants, en regard d'une moyenne mondiale annuelle de 335 m³ pour 1 000 habitants. Sous cette forme, le bois fournit donc à la majorité des habitants d'Afrique une denrée essentielle pour leur subsistance. Par contre, la consommation de produits du bois pendant cette même période était encore très basse, comparée au niveau mondial. Quant aux sciages, la consommation moyenne mondiale était de 145 m³ par 1 000 habitants; en Afrique, elle n'atteignait que 15 m³. Quant aux produits de la catégorie des panneaux le chiffre pour l'Afrique était de 1,9 m³ par 1 000 habitants alors que le chiffre mondial correspondant était de 12,2 m³. En ce qui concerne les papiers et cartons, l'Afrique consommait annuellement 2,7 tonnes par 1 000 habitants alors que la moyenne mondiale correspondante était de 26 tonnes¹. Sous ces formes, le bois représente la base d'une gamme entière de produits dont l'utilisation croissante va de pair avec le progrès économique; ces chiffres de consommation monteront rapidement à mesure que la croissance fait des progrès.

Industries du bois pouvant contribuer au développement économique

En ce qui concerne les besoins propres du continent, sans parler de l'exportation, les industries forestières de la plupart de l'Afrique sont encore trop embryonnaires pour y répondre. Or l'Afrique a grand besoin d'entreprises industrielles prospères et il existe nombre de raisons pour lesquelles les industries utilisant le bois devraient être appelées à jouer très

bientôt un rôle spécial dans le développement économique. La première, c'est la possibilité d'économiser sur les importations. Pour des pays qui font leurs premiers pas dans la voie du développement économique, c'est une nécessité d'économiser sur toutes sortes d'importations, non seulement pour favoriser le développement industriel même, mais encore pour éliminer une cause fondamentale du déséquilibre de la balance des paiements, dont souffrent habituellement ces pays. Or, il est particulièrement facile et particulièrement nécessaire d'économiser sur les importations dans les industries forestières étant donné les techniques relativement simples et le très haut degré d'élasticité de la demande qui caractérise leurs produits. Aux fins de notre étude en cours sur les tendances du bois d'œuvre, une estimation a été faite des différents degrés d'élasticité-revenu de la demande en Afrique (la mesure dans laquelle la demande réagit aux variations du revenu) par une analyse de recoupements. Il en résulte que, pour les sciages, la demande montera au même taux que les revenus (un peu plus rapidement dans certains pays ayant un excédent de bois); pour les panneaux, la demande montera entre 1½ et 2½ fois plus vite que les revenus et pour les papiers et cartons le taux sera presque pareil.

Les économies sur les importations ne se feront pas nécessairement en substituant un produit de fabrication indigène à un produit importé de même espèce.

Il existe bien au contraire un grand choix d'articles de remplacement, actuellement importés, auxquels on pourrait substituer des produits du bois de fabrication indigène. Un des traits caractéristiques des produits du bois est la grande variété d'utilisations pour lesquelles on peut les substituer à d'autres produits.

Il est presque sûr qu'en de nombreuses zones d'Afrique on utilise le bois bien moins qu'une économie rationnelle le justifierait.

Les gouvernements devraient considérer sérieusement la nécessité d'encourager la substitution du bois à d'autres produits par des mesures susceptibles de stimuler le marché et d'améliorer la qualité de certains produits du bois.

Ministère des Affaires sociales de l'Enfance et de la Famille : Autonomisation et habilitation des

La fête internationale de la femme sera célébrée aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national. A cette occasion, Horizons passe en revue les principales réalisations consenties par l'Etat en faveur de cette importante couche de la population sans occulter les progrès accomplis par les pouvoirs publics en matière d'enfance et de protection sociale.

Dans le domaine de l'autonomisation de la femme par exemple, la Mauritanie a enregistré des avancées considérables. Prenant la parole devant la réunion des leaders mondiaux le 27 septembre 2015, le président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz ne déclarait-il pas : « On ne peut imaginer la réalisation d'un développement quelconque qui exclurait la participation active des femmes et leur contribution au progrès de l'humanité »



En Mauritanie, il y a désormais l'émergence d'une prise de conscience grandissante de lutte contre la pauvreté par une assistance cohérente, efficace, et équitable aux populations les plus vulnérables. L'importance accordée à la famille et à l'enfance constitue une priorité dans les politiques et stratégies générales de l'Etat. Les autorités publiques actuelles ont ainsi pris conscience de cette importance pour le développement et l'avenir du pays en application des directives du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz.

Ces directives sont illustrées dans des politiques et programmes élaborés par le gouvernement visant à accorder plus d'attention à l'enfant et à la mère par la création d'un département ministériel pour l'enfance et la famille, un hôpital mère et enfant et l'organisation des vaccinations périodiques pour les enfants et les femmes en âge de procréer.

Des efforts ont déjà été déployés en matière à la fois de conceptualisation de la protection sociale, de la mise en œuvre des initiatives d'action sociale et de réponses aux crises, du développement d'un système de sécurité sociale et des mécanismes de partage de risques médicales.

Il y a également, au sein de différents secteurs, des actions et des stratégies qui visent à étaler les services sociaux aux populations les plus vulnérables et de fournir un soutien en

forme de filet de sécurité aux ménages et aux individus à risque, perçoit la protection sociale à la fois comme domaine et comme approche dans la lutte contre la pauvreté qui doit concentrer des efforts intersectoriels de réduction de la vulnérabilité. Au vu des missions assignées au département, les actions phares suivantes ont été réalisées au profit des couches de la population ciblées conformément aux quatre principaux domaines suivants. La protection sociale, la solidarité nationale et la promotion et la protection des personnes handicapées, la promotion féminine ect.

Protection sociale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de protection sociale ciblant les catégories vulnérables, les actions suivantes ont été réalisées: depuis 2010 ; il s'agit de la prise en charge de tous les malades évacués à l'étranger, les dotations de 450 millions d'UM en 2010 puis de 350 millions annuellement depuis 2011 sur budget de l'Etat. Soit des affectations budgétaires cumulées jusqu'en 2017 de 2 milliards 550 millions d'UM.

A cela, il faut ajouter l'affectation de subventions annuelles depuis 2010 de 150 millions d'UM aux hôpitaux nationaux pour la prise en charge des malades indigents. Soit des affectations budgétaires cumulées jusqu'en 2017 de un milliard 200 millions d'UM.

La mise en œuvre depuis 2013 d'un programme national d'assistance sociale aux malades atteints de maladies chroniques (cardiaques, AVC, diabète, ect...). Soit des affectations budgétaires cumulées jusqu'en 2017 de 500 millions d'UM au profit de 3046 malades chroniques.

La mise en œuvre depuis 2010 d'un programme de prise en charge des malades dialysés. Une affectation annuelle de 480 millions est allouée de-

portant programme d'aides techniques aux personnes handicapées (distribution de fauteuils roulant, de cannes blanches, de béquilles etc..). Plus de 245 millions d'UM ont été mobilisés sur budget Etat pour l'acquisition de ces aides techniques. Des centaines de personnes handicapées en ont jusqu'ici profité.

-Mise en place depuis 2013 d'un fonds de cash transferts au profit des familles ayant en charge des enfants

accès aux facteurs et sources de production. Le département a mené les actions phares suivantes : l'élaboration et l'adoption en conseil des Ministres en 2015 d'une Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du genre.

Enfance et famille

La mise en œuvre d'un important programme de promotion de la participation politique des femmes à tra-

Enfants polyhandicapés bénéficiaires	Cash transfert				
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'enfants polyhandicapés bénéficiaires	55	110	110	110	110

Insertion des personnes handicapées

PH bénéficiaires des AGR	AGR Financées par an à Nktt					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de bénéficiaires	38	17	44	80	70	66
Total	315					
	AGR Financées à l'intérieur					
			120	120	120	
Total	360					
Total général	675					

puis 2010 soit des allocations budgétaires cumulées jusqu'en 2017 un peu moins de quatre milliards d'UM (3.840 millions d'UM) au profit de 650 personnes par an.

L'intérêt accordé à la promotion des personnes handicapées: la création d'une Direction centrale au sein du

MASEF, la mise en place d'un comité technique interministériel dirigé par un conseiller du Premier ministre une forte implication des associations des personnes handicapées organisées en une fédération nationale, exécution depuis 2010 d'un im-

polyhandicapés à raison de 20.000 UM/mois/enfant.

Ce fonds a jusqu'ici distribué 88 millions d'UM au profit de plus de 360 bénéficiaires dans toutes les wilayas du pays.

-Financement d'AGR à Nouakchott au profit des personnes handicapées et octroi d'aides individuelles.

Indicateurs DPH :

Cash transfert aux enfants polyhandicapés

Dans le domaine de la promotion féminine et du genre les objectifs fixés par le département concernent : le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des administrations pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre et la lutte contre les Violences Basées sur le Genre ; la participation politique des femmes et la promotion de leur leadership et iii) la contribution à l'autonomisation économique des femmes et à leurs

vers l'encadrement pendant les campagnes électorales et la formation des femmes élues (au parlement et dans les conseils municipaux. Plus de 290 femmes élues ont bénéficié de formation sur l'étendue du territoire. Organisation de caravanes dans 41 communes du pays ciblant les femmes rurales par des consultations médicales spécialisées gratuites, des financements d'AGR et la distribution de kits alimentaires aux familles les plus nécessiteuses. Plus de 20.000 personnes ont bénéficié de l'action de ces caravanes.

Mise en place depuis 2014 d'un fonds de financement d'AGR au profit des femmes organisées en coopératives féminines. Ce fonds a jusqu'ici distribué plus de 231 millions d'UM au profit de 1621 coopératives féminines dans 202 communes dans toutes les wilayas du pays. Plus de 20.000 femmes en tirent aujourd'hui profit.

Structures	Nombre de malades
Centre Hospitalier National	280
Hôpital militaire	19
Hôpital Amitié	86
Hôpital .Cheikh .Zayed	79
Clinique EL hayat	112
CH Nouadhibou	24
CH NEMA	22
CH Kiffa	58
CH Aioun	12
CH Selibaby	7
CH Rosso	10
CH Aleg	09
CH Zoueirat	4
CH Atar	02
CH Tidjikja	01
Total des listes actuelles	725

NATION

s femmes dans tous les domaines

Assistance Sociale aux Personnes handicapées

Personnes handicapées bénéficiaires	Assistance sociale accordée par an à Nktt				
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de bénéficiaires	44	146	91	103	105
Total	489				
	Assistance accordée par an à l'intérieur				
	150	-	-	-	
Total	150				
Total général	639				

Mobilité des Personnes handicapées

Personnes handicapées bénéficiaires	Aides techniques distribuées par an							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de bénéficiaires de fauteuils roulants	500	500	500	500	500	544	450	450
Nbre de bénéficiaires de béquilles	300	-	300	-	700	356	700	-
Nbre de bénéficiaires de cannes blanches	200	-	-	-	200	100	100	24
Sous-total	1 000	500	800	500	1 400	1 000	1 250	474
Total années cumulées	6 924							

Subvention accordée aux associations de personnes handicapées

Année	Montant
2010	24 000 000
2011	32 000 000
2012	70 000 000
2013	70 000 000
2014	70 000 000
2015	85 000 000
2016	85 000 000
2017	85 000 000
Total	521 000 000

La conception est en cours d'un nouveau fonds AGR au profit des sortantes des centres de formation pour la promotion féminine (jeunes filles issues de la déperdition scolaire et femmes chefs de famille) et du centre de formation des monitrices de jardine d'enfants.

Exécution depuis 2009 d'un important programme de lutte contre les violences basées sur le genre y compris les mutilations génitales féminines. Plus de 60 communautés dans les zones de haute prévalence de cette pratique ont déjà déclaré l'abandon volontaire. Plus 100 millions d'UM ont jusqu'ici mobilisé par les partenaires pour le financement de ce programme.

Un projet visant la promotion de l'autonomisation économique des femmes est en cours sur financement de la Banque Mondiale pour un montant de 2.2 millions de dollars US couvrant les wilayas du Hodh Charghi, Hodh Gharbi, Assaba et Guidimagha.

Extension de l'offre de la formation qualifiante et amélioration de sa qualité au profit des filles et des femmes

en quête de créneaux porteurs. La formation de 2018 jeunes filles issues de la déperdition scolaire et de femmes dans des créneaux porteurs par les 04antennes Nouakchott, l'antenne de Tintane et l'antenne d'Atar. Ces formations portent sur les métiers de la couture, de la coiffure, de la restauration, de l'infographie, des services informatiques ect.

Autonomisation des femmes dans tous les domaines

La Mauritanie a déployé des politiques menant à l'habilitation des femmes dans tous les domaines de la vie nationale et leur permettant d'accéder à des postes de leadership, notamment au sein d'institutions législatives, judiciaires et exécutives, ainsi que dans les partis politiques, les organisations de la société civile, les forces militaires et de sécurité et les entreprises. Les femmes y sont devenues des intervenantes influentes et incontournables. La Mauritanie reste fidèle au principe de l'égalité des sexes en tant que nécessité absolue et continuera d'œuvrer à sa réalisation. Prenant la parole devant la réunion des leaders mondiaux

le 27 septembre 2015, le président Ould Abdel Aziza avait déclaré : « On ne peut imaginer la réalisation d'un développement quelconque qui exclurait la participation active de femmes et leur contribution au progrès de l'humanité

Le ministère des Affaires sociales, de la Famille et de l'Enfance déploie d'énormes efforts pour promouvoir l'émancipation de la femme et de la jeune fille ainsi qu'à l'émergence d'une culture œuvrant pour le respect et la promotion des droits de la "Femme" à travers sa participation dans la vie active.

Jusqu'à une époque récente, les femmes se heurtaient à des obstacles gigantesques pour être traités au même pied d'égalité que les hommes.

Un phénomène qui était manifestement répandu dans le monde mais qui se voit actuellement disparaître au fil des années.

L'égalité des genres est importante non seulement en soi, mais aussi pour le développement d'un pays. Elle accroît l'économie du pays et améliore d'autres volets de dévelop-

pement.

Protection et d'insertion des enfants

Le département s'est fixé les objectifs suivants : l'amélioration du cadre de protection et d'insertion des enfants en situation de vulnérabilité ou/et de crise, ii) la stimulation de l'émergence d'un mouvement national en faveur de la promotion des droits de l'enfant, iii) la contribution au développement du jeune enfant à travers un encadrement familial, une éducation préscolaire de qualité et la promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et iv) le bien être de la famille et sa stabilité. Les principaux programmes suivants seront mis en œuvre : Mise en place, sur financement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) d'un système national de protection des droits de l'enfant dans 10 wilayas du pays (les Deux Hodh, Assaba, Gorgol, Brakna, Dakhlet Nouadhibou, Guidimagha et Nouakchott).

Formation et mise en place de 12 tables régionales et plus de trente sys-

tèmes communaux de protection de l'enfant.

Organisation au niveau national de plusieurs campagnes de lutte contre le travail et le mariage d'enfants, développement d'un système national d'enseignement préscolaire à travers l'encadrement des initiatives de jardins d'enfants et de garderies communautaires dans toutes les wilayas du pays. Construction et équipements de 20 jardins d'enfants, formation de plus de 250 monitrices du préscolaire. Plus de 30.000 enfants bénéficient actuellement de cet encadrement.

-Exécution d'un programme nationale d'éducation parental au profit du bien-être des enfants de 0 à 3 ans dans toutes les wilayas du pays pour améliorer l'éveil des parents sur la prise en charge des besoins et intérêts du jeune enfant.

Renforcement du rôle du Centre de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants (CPISE) par l'ouverture depuis 2009 de 05 nouvelles antennes (Kiffa, NDB, Aleg, Rosso et à Tarhil/NKtt) qui a son actif le financement de plus de 360 AGR au profit des familles, la distribution de plus de 7000 habits aux enfants nécessiteux à l'occasion des fêtes religieuses.

Création en 2014 d'un établissement public à caractère administratif dénommé Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en situation de Handicap en lieu et place des deux écoles des sourds et aveugles créées en 1985. Ce centre accueille 258 enfants (Sourds, aveugles, déficients intellectuels, autistes).

Traitement de plus de 9300 cas de litiges familiaux dans l'ensemble du territoire national dont 5463 cas de réclamation de la pension alimentaire, 1425 cas de violences conjugales. Cette action a été effectuée à travers des cellules nationales de gestion des litiges familiaux dans toutes les wilayas du pays.

-Mise en place d'un fonds AGR au profit des familles pauvres dirigées par des femmes. Plus de 75 millions d'UM ont été jusqu'ici distribués sous formes de financement d'AGR remboursable. Le taux de recouvrement est de 62%, mise en œuvre depuis 2009 d'un important programme d'éveil des familles à travers les médias et la communication interpersonnelle.

-Exécution d'un programme national de nutrition communautaire à travers un réseau de d'agents de nutrition communautaire et des femmes relais dans 08 wilayas du pays. Ce programme supporté par le gouvernement à hauteur de 65 millions d'UM/an a jusqu'ici à son actif : le dépistage de la malnutrition parmi plus de 44. 000 enfants et la sensibilisation de plus de 65.000 femmes sur un paquet de pratiques familiales essentielles.

Samba Mamadou Gueye

Sources :
Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille

Hygiène de vie

Vers une alimentation VRAIMENT anti cancer ? (2e partie)

Dans ma lettre précédente je vous ai présenté le régime cétogène ou « LCHF ». Ce type de diète, depuis longtemps proposé pour le traitement de l'épilepsie et la perte de poids, a de nombreuses propriétés préventives et adjuvantes sur le cancer et d'autres maladies. L'oxygénation et le fonctionnement mitochondrial jouent un rôle fondamental sur la capacité de nos cellules à se diviser correctement, à se différencier sans devenir « folles » et...cancéreuses. Mais, nous dit Laurent Schwartz, il y a un autre phénomène auquel le Prix Nobel allemand Otto Warburg n'avait pas pensé : « Il existe une enzyme appelée pyruvate déshydrogénase (PDH) qui permet le passage du pyruvate (un dérivé du sucre) vers la mitochondrie.

L'acide lipoïque stimule la PDH : le pyruvate est alors dégradé par la mitochondrie qui était simplement « débranchée ». Si la mitochondrie se remet à fonctionner, elle va produire de l'énergie et brûler. La croissance ralentira. Mais dans le cas du cancer, la mitochondrie « fuit ». Du citrate sort de la mitochondrie pour aller dans le cytoplasme d'alentour. Pour combler la brèche, il faut bloquer une autre enzyme clé, la « citrate lysase » par de l'acide hydroxycitrate ».

Le traitement métabolique du cancer

Selon le docteur Schwartz, le « traitement métabolique du cancer » se résume :

A l'établissement d'un régime cétogène; A l'injection en intra-veineuse lente[de 600 milligrammes par jour d'acide lipoïque et à défaut d'une prise de 800 milligrammes en gélules, matin et soir ; A la prise de 500 milligrammes, trois fois par jour, d'hydroxycitrate.

Dans son livre l'auteur insiste très justement sur le fait qu'aucune étude scientifique randomisée n'a validé ces données. Mais il a raison de préciser que, si des essais thérapeutiques doivent être menés dans le cadre réglementé des institutions, il existe aussi une autre loi : « l'assistance aux personnes en danger » qui doit permettre l'établissement de protocoles dits « compassionnels » lorsque le médecin l'estime nécessaire. L'acide lipoïque est un adjuvant classique conseillé dans le cadre des complications du diabète que l'on trouve, sous forme de complément alimentaire sur Internet. L'hydroxycitrate se trouve dans les pharmacies, parapharmacies ou sur internet. Il est extrait d'un fruit exotique : le Garcinia cambogia ou le tamarinier de Mamabar et ressemble à une sorte de citrouille. Ces suppléments n'ont aucun effet secondaire ni toxique.

Le secret de l'île anti-cancer

Il existe des lieux où les habitants ne connaissent pas le cancer. Alimentation, style de vie mais aussi les dernières avancées de la recherche scientifique.

« Ce n'est peut-être pas la panacée mais c'est un énorme progrès »

Le docteur Schwartz explique qu'avec le concours d'un autre oncologue parisien le docteur Norbert Avetyan, la combinaison d'un traitement classique (chimio ou radiothérapie), du régime cétogène et de ces molécules a permis à certains patients « de passer le cap et de survivre dans des conditions acceptables » et il ajoute : « Ce n'est peut-être pas la panacée, mais c'est un

énorme progrès ».

Certains pensent que ces propos sont encore trop novateurs pour être pris au sérieux. Ils ont tort ! Laurent Schwartz précise qu'en 2004 il y avait déjà 15.000 publications sur l'aspect métabolique du cancer. En 2015 ce chiffre avait déjà doublé.

Aujourd'hui le rôle métabolique des cancérogènes est admis par tous les cancérologues. « Il est des dizaines de congrès pour la seule année 2015 qui parlent de métabolisme tumoral.

D'autres recherches sur le traitement métabolique du cancer

Ces recherches sont encore empiriques et je vous déconseille (contrairement au régime cétogène, à l'acide lipoïque et à l'hydroxycitrate) de les tester sans l'avis et la surveillance d'un praticien expérimenté dans ce domaine.

Dans tous les cas ils nécessitent une prescription médicale.

Beaucoup de médicaments empêchent plus ou moins la pénétration des glucides dans la cellule et sont testés sur l'homme et l'animal. Parmi eux, un ancien et efficace traitement du diabète de type II : la metformine. Mais les doses sont encore imprécises. Cette molécule n'est pas toujours bien supportée et son impact sur la fonction rénale doit être surveillé.

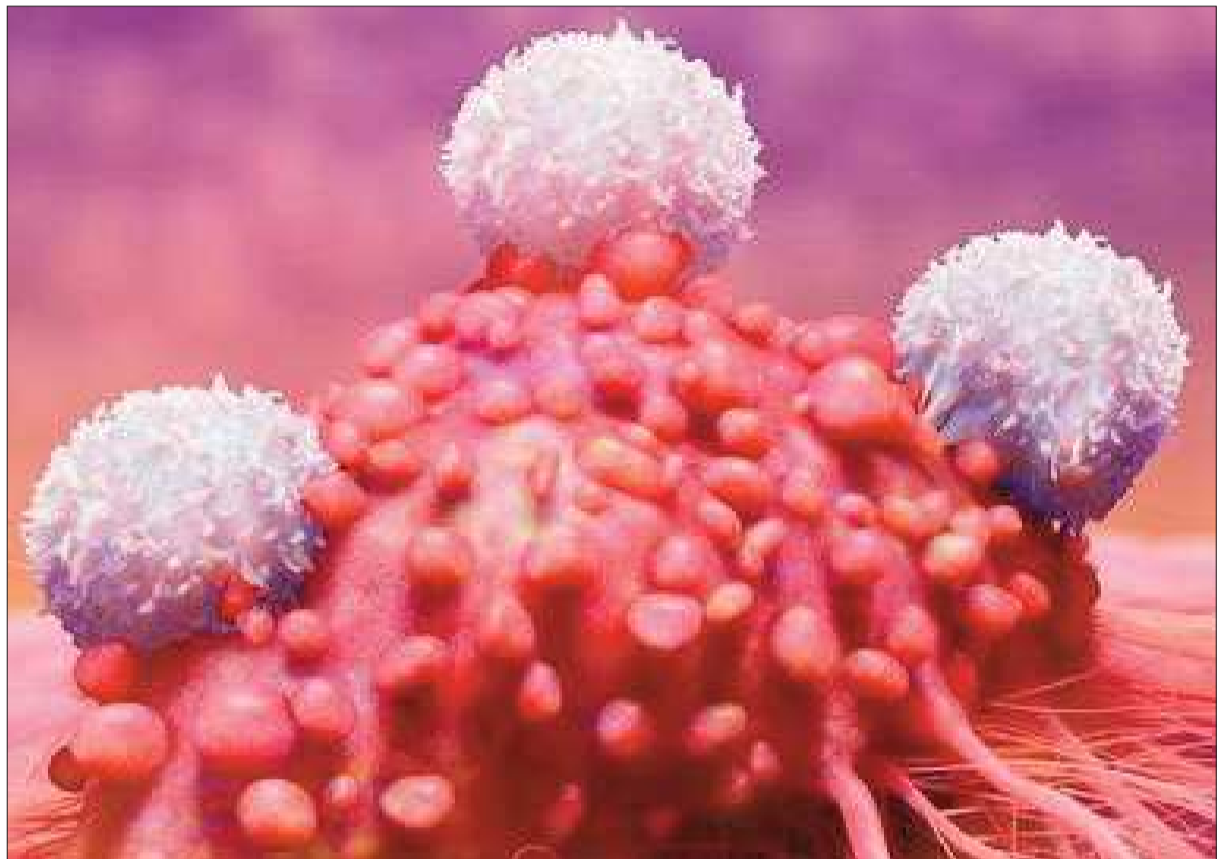
J'ai personnellement conseillé, à sa place, un complément alimentaire qui lui aussi a une action sur la glycémie : la berbérine, sans bien entendu être actuellement en mesure de confirmer un résultat statistique.

D'autres molécules ont été « essayées » avec plus ou moins de succès :

La digoxine est un médicament très ancien, extrait de la feuille de digitale (cette petite fleur violette qu'on trouve dans les campagnes), prescrit dans certains troubles du rythme et dans l'insuffisance cardiaque. A doses contrôlées elle ralentit le cœur et augmente son débit. Mais ce remède qui présente des contre-indications est dangereux et même mortel en cas de surdosage. Le docteur Schwartz ajoute : « La digoxine a de nombreux effets biologiques dont celui de diminuer l'entrée du glucose dans les cellules du cœur ». Quelques études évoquent d'ailleurs une action sur le ralentissement de certains cancers : celui de la prostate, celui du sein.

La naltrexone est un médicament classiquement prescrit pour aider à la désintoxication. A doses faibles deux auteurs ont rapporté des améliorations de maladie d'Alzheimer, de sclérose en plaque et de cancers ce que semblent confirmer de nombreuses publications.

Le diclofénac est un des premiers anti-inflammatoires non stéroïdiens utilisés (sous les marques Voltarène, Flector,



Artotec). Une équipe belge a remarqué son action anti métastatique sur le cancer du sein. On trouve d'autres publications à propos du cancer du côlon, et du pancréas...

L'aspirine à faibles doses a également été testée dans plusieurs indications, notamment le cancer du côlon.

Polyamines et cancers

Les polyamines sont des composés organiques retrouvés dans des organismes aussi différents que les micro-organismes, les plantes et les animaux qui jouent un rôle encore mal élucidé dans la prolifération cellulaire. Elles sont issues du métabolisme des acides aminés et du cycle de l'urée et sont naturellement présentes dans toutes les cellules animales, végétales ou bactériennes. Chez l'homme ces composés sont synthétisés dans la flore intestinale et apportées par la nourriture exogène. A ce jour, plus de 80 000 publications scientifiques et près de 200 brevets sont recensés sur ce sujet. En France, l'INSERM a des équipes spécialisées qui y travaillent. Les polyamines sont essentielles à la division cellulaire, à la régulation de leur croissance et leur apoptose (ou mort programmée). Toute cancérisation induit une synthèse de polyamines. Et en retour toute synthèse de polyamines est à l'origine d'une cancérisation. Cela explique qu'une présence de polyamines en excès soit considérée comme anormale et serve de pronostic dans le cadre de certains cancers.

Les polyamines putrescine et cadavérine sont des composés issus de la dégradation des protéines responsables de l'odeur nauséabonde des cadavres animaux. Les polyamines spermidine et la spermine sont deux composés qui agissent comme hormones de croissance.

Certaines polyamines rencontrées dans le venin des araignées sont neurotoxiques.

Mais attention, « il ne suffit pas de bloquer ou de perturber leur métabolisme, car les cellules en prolifération ont accès à une source exogène importante de polyamines provenant en grande partie de l'alimentation et dans une moindre mesure, de la production bactérienne intestinale ».

Le dosage des polyamines érythrocytaires (PAE) peut constituer pour certains cancers une donnée pronostique intéressante : « Le dosage des PAE est un nouveau marqueur biologique de survie spécifique dans le cancer du

rein à cellules claires. »

Mais d'autres cancers sont concernés : « Il existe des relations entre le métabolisme des polyamines et les cancers digestifs, du sein ou de la prostate et des tumeurs du système nerveux comme les gliomes et les glioblastomes. Chez l'animal, l'association d'un traitement de chimiothérapie à une alimentation sans polyamines a permis de doubler le temps de survie » rapporte le nutritionniste Anthony Berthou dans un excellent article publié sur le site « La santé par la nutrition ».

Il précise qu'une alimentation appauvrie en polyamines a pour effet de réduire les douleurs. Cet effet n'est d'ailleurs pas spécifique au cancer puisque des régimes appauvris en polyamines ont été proposés dans le traitement de la douleur chronique, de l'hypersensibilité à la douleur et dans la fibromyalgie.

Le docteur Philippe Fievet, comme le docteur Schwartz, considère donc le cancer comme une maladie métabolique globale « affectant tous les compartiments de l'individu, y compris dans sa sphère psychique. Les chercheurs ne s'y sont pas trompés et ont entrepris d'évaluer l'efficacité d'une carence en polyamine sur une tumeur maligne. Plusieurs approches ont été considérées, mais l'appauvrissement de la ration alimentaire en polyamines est sans doute l'approche la plus simple. En effet, puisque la tumeur constitue son pool vital de PA en puisant dans l'extérieur via l'intestin, quoi de plus logique de l'affamer sur ce point. »

Une alimentation sans polyamines

Selon le Professeur Guy Simonnet du CHU de Bordeaux l'alimentation privée de polyamines améliore l'anémie du cancéreux, diminue le grossissement de la rate et permet de lutter plus efficacement contre la douleur.

Le Professeur Jacques-Philippe Moulouin et ses équipes INSERM et CNRS du CHU de Rennes travaillent depuis 30 ans sur le sujet. Ils ont entrepris d'évaluer l'efficacité d'une carence en polyamines sur une tumeur maligne. Selon eux, en plus du traitement conventionnel, les deux moyens les plus simples de diminuer l'activité négative des polyamines sur la croissance des cancers seraient :

Agir sur leur production au niveau de la muqueuse intestinale par l'intermé-

diaire d'une antibiothérapie: L'antibiotique retenu est la Néomycine® (à défaut le Flagyl®). De plus il a été démontré que la Néomycine® était un inhibiteur de capture intestinale de PA. Ce traitement permet une inhibition à 95 % de la progression tumorale dans plusieurs types de tumeurs greffées chez l'animal.

Diminuer drastiquement les aliments pourvoyeurs de polyamines en limitant les apports en :

Agrumes (oranges, pamplemousses, clémentines...) et leurs jus, en raisin et son jus, en mangue, litchis, banane, reine-claude et fruits de la passion ; Pois (toutes familles confondues, pois cassé, fèves, petits pois...), lentilles, fèves, poivrons verts, tomates, champignons et choucroute ; Farine d'épeautre, de sarrasin et de seigle complètes et leurs dérivés, flocons d'avoine, soja (hormis lait et yaourts de soja), quinoa, graines (lin, sésame, courge, tournesol) et les noisettes ; Graines de courge, de lin, de sésame, de tournesol ; Certains fromages (cantal, comté, brie, munster, reblochon, roquefort, bleu d'auvergne) ; Le foie, les fruits de mer (huîtres, noix de Saint Jacques, palourdes, foie de morue, bigorneaux, œufs de saumon) ; Certains condiments et aromates :

moutarde, germe de blé, levure de boulanger, spiruline, son d'avoine, cornichons, pollen, sauce tamari, sauce soja, tempeh, basilic, cerfeuil, origan, curcuma, curry, safran ou poudre d'ail.

Mais Anthony Berthou a parfaitement raison de préciser : « Le recours à une telle alimentation peut toutefois générer des interrogations du fait de l'exclusion de certains aliments habituellement considérés comme globalement bénéfiques pour la santé, mais il s'agit encore une fois ici, d'un protocole spécifique, dont les bénéfices possibles peuvent justifier son application temporaire »

Pour être complet il me faut ajouter qu'il existe actuellement sur le marché, disponibles en pharmacies et remboursables sur prescription médicale, deux substituts de repas pauvres en polyamines : la Castase® et le Polydol®.

Sidi Moustapha Ould BELLALI
bellalidsidi@yahoo.fr
source : Docteur Dominique Rueff

Sierra Leone :

Début du vote pour la présidentielle et les législatives



Les Sierra-léonais ont commencé à voter mercredi matin pour des scrutins à la fois présidentiel, législatif et communal dans ce pays de l'Afrique de l'Ouest.

Les premiers résultats partiels de cette échéance, pour laquelle plus de 3,1 millions d'électeurs sont appelés aux urnes, sont attendus dans les 48 heures et les résultats complets dans

un délai maximum de deux semaines.

Le président de la Commission électorale nationale (NEC), Mohamed Conteh, a assuré mardi que le vote serait "crédible". Le président sortant Ernest Bai Koroma, qui n'a plus le droit de se présenter après deux mandats de cinq ans, a lui-même choisi comme candidat de son parti,

le Congrès de tout le peuple (APC), son ministre des Affaires étrangères, Samura Kamara. En dépit d'incidents isolés, les observateurs ont salué une campagne électorale globalement apaisée dans un pays qui a connu de 1991 à 2002 une guerre civile ayant fait quelque 120.000 morts et des centaines de milliers de réfugiés et déplacés.

USA:

Les futurs forages offshore, menace économique pour les côtes

Plus de 2,6 millions d'emplois et l'équivalent de 180 milliards de dollars du Produit intérieur brut (PIB) des États-Unis sont "menacés" par le projet de l'administration américaine d'autoriser de nouvelles exploitations offshore de pétrole et de gaz, estime l'ONG Oceana.

Et ces données sont "seulement pour l'équivalent de deux ans de valeur de pétrole et juste une année de valeur de gaz au rythme de consommation actuelle" de ces énergies, souligne l'organisation dans une étude publiée mercredi.

L'administration du président républicain Donald Trump a annoncé le 4 janvier son intention d'ouvrir la quasi-totalité des eaux littorales américaines à l'exploitation du pétrole et du gaz offshore, y compris au large de la Californie, de la Floride et de l'Arctique.

La Fédération américaine représentant les industriels du secteur pétrolier (API) a estimé que ces nouveaux forages contribueraient d'ici 2035 à hauteur de plus de 70 milliards de dollars par an à l'économie américaine et créeraient près de 840.000 emplois. La décision présidentielle doit s'appliquer à compter de 2019. Elle a été contestée par de nombreux États. Le ministre des Ressources naturelles Ryan Zinke a décidé le 9 janvier que cette mesure ne s'appliquerait pas à la Floride, dirigée par un gouverneur républicain. Il a ex-



pliqué avoir tenu compte du fait que "la Floride est unique et ses côtes sont économiquement très dépendantes du tourisme". Pour Diane Hoskins, directrice de campagne d'Oceana, "étendre l'exploitation offshore menace les économies côtières et les secteurs dynamiques du tourisme, des loisirs, de la pêche qui dépendent de plages non souillées par le pétrole et d'océans sains". Elle a évoqué "des vues de l'océan défigurées par les plateformes de forage", "l'industrialisation" des villes côtières ou encore "le risque de nouveaux désastres tels que BP Deepwater Horizon". L'explosion de cette plate-forme pétrolière en 2010 a provoqué une gigantesque marée noire

en Floride. Oceana, organisation spécialisée dans les océans créée en 2001 par des fondations de premier plan, s'est appuyée sur des statistiques relatives aux emplois et aux revenus des secteurs de la pêche, du tourisme et des loisirs des États côtiers de l'Atlantique, du Pacifique et du Golfe de Floride. Elle les a ensuite comparées aux réserves de pétrole et de gaz exploitables économiquement dans ces mêmes États. La relance des forages en mer s'inscrit dans la volonté de M. Trump d'accélérer la production américaine de brut, pour relancer l'emploi industriel et assurer l'indépendance énergétique des États-Unis.

Rwanda:

La Banque centrale table sur une croissance de 6,5% en 2018

La Banque centrale du Rwanda s'attend à une embellie économique et table sur une croissance du PIB du pays des mille collines de 6,5% en 2018. Cette performance sera essentiellement portée par des facteurs météorologiques, selon le gouverneur de la Banque centrale du Rwanda, John Rwangombwa, cité par des médias.

nous attendons à ce que les bonnes conditions météorologiques constatées dans le pays, aient un impact positif sur notre performance économique", a-t-il indiqué. Il faut noter que l'impact de la météorologie est particulièrement important pour le Rwanda, puisque le secteur agricole occupe 70% de la population active qui produit essentiellement des cé-



"Cette année, nous nous attendons à faire mieux que l'an dernier. Nous

réales pour la consommation locale, du thé et du café pour l'exportation.

Ethiopie:

Plus de 35 millions de dollars générés par l'exportation d'électricité au 1er semestre 2017-2018

L'exportation d'électricité a rapporté à l'Éthiopie 35,06 millions de dollars au cours du premier semestre de l'année fiscale 2017-2018, qui a débuté en juillet dernier, selon Bizuneh Tolcha, directeur des relations publiques et de la communication du ministère éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie.

Ces recettes proviennent de la cession de 100 MW d'énergie au Soudan, 70 MW à Djibouti et 10 MW au Kenya, a précisé M. Tolcha, cité par les médias éthiopiens.

Le Soudan du Sud et la Somalie ont également signé un accord d'achat

trique de l'Éthiopie à l'horizon 2035 pour se hisser au rang de puissance verte émergente d'Afrique.

"L'exportation de l'énergie par l'Éthiopie fait partie du plan national d'intégration économique régional par le biais du secteur énergétique", a noté le responsable.

Dans le cadre de ce plan, une ligne de 1.045 km pourvue d'une capacité de transport de 2.000 MW, est en cours de construction entre le pays et le Kenya.

L'Éthiopie est actuellement à 81% de l'objectif de vente qu'il s'était fixé auparavant.



d'électricité avec l'Éthiopie qui prévoit de faire passer sa capacité de production actuelle de 4.238 mégawatts à 17.000 mégawatts par an d'ici 2020.

Quarante mille mégawatts. C'est la projection en capacité hydroélec-

Il tenait à réaliser un chiffre de 43,3 millions de dollars grâce à ses exportations d'électricité au cours de la période sous-revue.

MAP0040 4 EXX 0254 MAP FRANCAIS

ANNONCES

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Elevage/PRAPS.
 Adresse de l'autorité contractante : Unité de coordination du PRAPS ilot K N° 271,
 Tél : +(222) 525 12 16 00 ; BP : 2258, Nouakchott-Mauritanie.

Source de financement : Accord de Don de l'IDA N° : D0660-MR.

Titre des Services de Consultant : suivi des travaux de construction en 2 lots de 3 marchés à bétail et de 2 aires transit dans les wilayas du Trarza, Brakna, Hodh el Gharbi et Hodh el Chargui

Méthode de Sélection : Sélection au moindre coût.

Nombre de propositions reçues : 4

Nom et adresse de l'attributaire provisoire : **Groupement SAED-BECOPS,**

*Siège Social : 31, avenue Charles de Gaule a, Nouakchott-Mauritanie.
 Tél : +(222) 45 22 02 80 ; +(222) 37 19 34 21
 E-mail : moulaye20032003@gmail.com*

Montant de la propositions provisoirement : **1.000.000 MRU HTT** avec un crédit d'impôt de **160.000 MRU.**

Délai d'exécution : **10 mois.**

La publication du présent avis est effectuée en application des Articles 41 et 42 du Code des Marchés publics. Elle ouvre le recours auprès de la Commission de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu de l'Article 53 dudit Code.

Nouakchott, le 08/03/2018

**La Personne Responsable des Marchés Publics du PRAPS
 CHEIKH OULD MOUJTABA**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Elevage/PRAPS.
 Adresse de l'autorité contractante : Unité de coordination du PRAPS ilot K N° 271,
 Tél : +(222) 525 12 16 00 ; BP : 2258, Nouakchott-Mauritanie.

Source de financement : Accord de Don de l'IDA N° : D0660-MR.
 Titre des Services de Consultant : suivi des travaux de construction de 9 postes de santé animale et la réhabilitation de 10 autres dans 7 wilayas de la zone d'intervention du projet.

Méthode de Sélection : Sélection au moindre coût.

Nombre de propositions reçues : 5

Nom et adresse de l'attributaire provisoire : **Groupement ACCESS ENGINEERING/UNIDEV**

ACCESS ENGINEERING: ILOT K EXT 105B, TevaghZeina, Nouakchott-Mauritanie,
 Tél : +(222) 32 04 66 24, E-mail : bureau.access@gmail.com / dg@bureauaccess.com
 , site web : www.access.mr
 UNIDEV : Rue du magasin de Godomey, 072 BP 421 Cotonou Bénin,
 Tél : +(229) 45 32 04 66 24, E-mail : cabinet.unidev@yahoo.fr

Montant de la propositions provisoirement : 2 505 188 MRU HTT avec un crédit d'impôt de 400 830,08 MRU.

Délai d'exécution : 10 mois.

La publication du présent avis est effectuée en application des Articles 41 et 42 du Code des Marchés publics. Elle ouvre le recours auprès de la Commission de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu de l'Article 53 dudit Code.

Nouakchott, le 08/03/2018

**La Personne Responsable des Marchés Publics du PRAPS
 CHEIKH OULD MOUJTABA**

Pour vous abonner au service AMI

SMS

En arabe envoyez 0 1500
 En français envoyez 0 1900

Mauritanie vers le 00222
 Congo/Brazzaville vers le 00242

SOCIETE MAURITANIEENNE DE L'ELECTRICITE



Avis aux abonnés

Dans le cadre de l'assainissement de son fichier clientèle, la Société Mauritanienne de l'Electricité porte à la connaissance de son aimable clientèle qu'elle lance à partir du samedi 9 septembre 2017 une campagne de dépose des branchements et de suspension de la fourniture de l'électricité pour les abonnés redevables de factures échues impayées. Aussi est-il demandé aux clients concernés de bien vouloir s'acquitter de leurs arriérés avant la date indiquée afin d'éviter l'interruption de leur approvisionnement en électricité. Afin de leur faciliter davantage le règlement de leurs factures, les guichets des centres commerciaux seront ouverts exceptionnellement tous les samedis de 08 Heures à 17Heures. Pour de plus amples informations ces abonnés peuvent prendre contact avec les centres commerciaux de la Somelec dont ils relèvent.

La Direction Générale

ANNONCES

**Ministère du Pétrole, de L'Energie et des Mines
Société Mauritanienne d'Electricité**

Communiqué

**Réformes instituées par la SOMELEC dans le cadre de la mise en œuvre
de la feuille de route Doing Business 2019**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route Doing Business 2019, la SOMELEC a introduit les réformes suivantes pour améliorer le climat des affaires en Mauritanie à travers la composante Branchements électriques en Moyenne Tension:

1°) Suppression des frais d'inspection qui s'élevaient à 5 % des frais d'études, composante du Devis de raccordement MT.

2°) Regroupement des structures internes impliquées dans le processus de raccordement MT au niveau du Guichet Unique à l'instar du Guichet de création d'entreprise du Ministère de l'Economie et des Finances ;

3°) Amélioration de la transparence des tarifs par l'instauration de l'obligation de l'annonce préalable de toute modification des tarifs, un mois avant la date de sa mise en vigueur effective. Cette annonce doit faire l'objet d'une publicité adéquate, en particulier la publication sur site SOMELEC ;

4°) Amélioration de la fiabilité de l'alimentation à travers le contrôle automatique à distance des réseaux de distribution grâce à la mise en service d'un Centre National de Conduite à Nouakchott.

5°) Organisation imminente d'une journée d'informa-

tion au profit des opérateurs économiques intéressés par le raccordement électrique Moyenne Tension pour leur permettre de prendre connaissance des différentes réformes engagées par la SOMELEC afin de réduire les délais et coûts des raccordements et pour leur rendre compte des perspectives d'évolution en matière de transparence des tarifs et de fiabilité de l'alimentation électrique de leurs unités industrielles.

A noter qu'au cours des années précédentes, la SOMELEC avait mis en place une série de réformes qui ont contribué à l'évolution globale de l'indicateur Doing Business pour la Mauritanie, dont peut citer :

- La création d'un Guichet Unique de raccordement MT qui constitue l'interface des nouveaux clients MT auprès des structures internes impliquées dans le circuit de raccordement Moyenne Tension afin d'assurer la réduction des délais et des coûts.

- La signature d'un protocole d'accord tripartite entre la SOMELEC, la CUN et l'ENER, permettant de réduire les délais et coûts des traversées de route et autres excavations requises pour certains raccordements MT;

- Amélioration de la visibilité de l'activité du Guichet

Unique de raccordement MT par l'insertion dans le site web de la SOMELEC d'un espace dédié avec la possibilité de télécharger le nouveau formulaire de demande de raccordement MT, les fac -simulés des types de contrats en vigueur à SOMELEC ainsi que le dépliant du Guichet Unique qui précise les tarifs qui leur sont associés.

- La diffusion pendant un mois à la télévision EL Mouritaniya d'un Mini film conçu par le Ministère de l'Economie et des Finances en partenariat avec la Banque Mondiale qui fait état des avancées accomplies dans le cadre de l'indicateur Doing Business en Mauritanie.

- L'édition en grande quantité d'un dépliant sur les procédures et activités du Guichet Unique de raccordement MT et la diffusion d'un communiqué y afférent dans le quotidien national HORIZONS.

- Organisation d'une journée interne d'information sur les nouvelles procédures de l'indicateur Doing Business se rapportant au raccordement électrique MT et la fiabilité de l'alimentation électrique de SOMELEC.

- La mise à disposition en permanence des équipements et postes bocages nécessaires aux branchements MT.

**MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ETABLISSEMENT POUR LA REHABILITATION ET LA RENOVATION**

**DE LA VILLE DE TINTANE - ERRT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
DAO N°001/CMDHUAT/ERRT/2018**

1. L'Etablissement pour la Réhabilitation et la Rénovation de la ville de Tintane (ERRT) lance un appel d'offres en un seul lot indivisible pour la construction d'une école primaire à Tintane.

La durée des travaux est estimée à 10 mois.

2. Le DAO peut être consulté et/ou retiré à partir du 12/03/2018 pendant les heures ouvrables, à l'établissement pour la réhabilitation et la rénovation de la ville de Tintane - ERRT, Immeuble du Gouvernement - 3ème étage - Nouakchott - Mauritanie.

3. Pour participer au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit acheter le DAO en présentant à l'ERRT un reçu de versement d'un montant de 10 000 MRU dans le compte n°20633 ouvert à la NBM, à partir du 12/03/2018 pendant les heures ouvrables. La copie du reçu de paiement est jointe à l'offre.

4. Le présent appel d'offres est ouvert à égalité de conditions aux entreprises ou groupements d'entreprises en règle avec la réglementation et dotées des capacités techniques et financières telles que définies dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, leur permettant de réaliser correctement les travaux, à l'exclusion des entreprises frappées d'une mesure d'exclusion.

5. Les offres devront être remises au plus tard le 09/04/2018 à 12 Heures sous pli fermé adressé à Monsieur le Secrétaire Permanent de la Commission des Marchés du Département de l'Habitat, de l'Urbanisme et de

l'Aménagement du Territoire (CMDHUAT), Ilot C n° 335 - TVZ, Nouakchott - Mauritanie.

6. Les offres seront ouvertes en séance publique, le même jour en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

7. Les offres exprimées en toutes taxes comprises, devront être valides pour une période de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Les soumissionnaires doivent joindre à leurs offres, les pièces suivantes:

- Une garantie d'offre délivrée par une banque établie et agréée en Mauritanie, d'une validité de 118 jours à compter de la date de dépôt des offres et d'un montant de cent mille (100.000 MRU).
- Une attestation en cours de validité de la Direction Générale des Impôts,
- Une attestation en cours de validité du Trésor ,
- Une attestation en cours de validité de la Direction du Travail,
- Une attestation en cours de validité de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS),
- Une attestation en cours de validité de la Banque Centrale de Mauritanie
- Une attestation en cours de validité de régularité vis-à-vis du Laboratoire National des Travaux Publics.
- Une attestation de non-faillite ou de non liquidation judiciaire pour les entreprises étrangères.

Le soumissionnaire doit fournir dans son offre des copies d'attestations certifiées et présenter, le cas échéant, les attestations originales.

9. Pour se voir attribué le marché, le soumissionnaire doit remplir les critères suivants:

- Avoir réalisé avec succès au cours des 03 dernières années (2015 à 2017), en tant qu'entreprise principale (et non sous-traitant), au moins 2 projets de travaux de construction d'ouvrages similaires, attesté par le Maître d'Ouvrage.
- avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des travaux exécutés dûment attesté par un Maître d'Ouvrage, au cours des 3 dernières années, supérieur ou égal à la 10.000 000 MRU.
- Disposer du matériel minimum décrit au paragraphe 16.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;
- oser le personnel clé décrit au paragraphe 16.3 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;
- Fournir une description de l'organisation du chantier et un planning d'exécution des travaux (méthodologie) ;
- Disposer d'une attestation de financement, délivrée par une banque établie et agréée en Mauritanie et destinée au besoin en fonds de roulement pour l'exécution du marché, d'un montant d'un million d'Ouguiya (2 000 000 MRU).

10. Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés sur les ressources de l'ÉRRT.
Nouakchott, le 07/03/2018

**Le Directeur Général
Mohamed El Moctar Ould Mohamed Lehib**

Football/ Coupe de la CAF FC-Nouadhibou impose le nul au Raja de Casablanca



Le FC Nouadhibou a arraché mardi de haute lutte un match nul (1-1) face au Raja de Casablanca sur son propre terrain et devant un public loïn de ses bases en match aller comptant pour le second tour des phases éliminatoires de la Coupe de la Confédération CAF.

Grace à un but libérateur inscrit dans le dernier quart d'heure de la rencontre (78^e minute) par Ely Cheikh Voulany, le FC Nouadhibou prouve que notre football est, non seulement exportable mais représentatif sur la scène africaine. Le Raja de Casablanca n'est autre que l'une des for-

mations du continent avec la casquette de triple vainqueur de la Coupe de la Ligue des Champions. Sans complexe, nos illustres ambassadeurs ont extériorisé leur talent sur la pelouse du stade Mohamed-V.

Les Marocains ont bénéficié d'un penalty esquivé de belle manière par le vaillant gardien de but des Mourabitounes, Souleymane Brahim. Reprenant du poil de la bête, le FC Nouadhibou réagit avec force, s'installe dans la zone adverse, se montrant menaçant. Le Raja de Casablanca trouve le chemin des fi-

lets à la 69^e minute grâce à l'intrépide Ben Khaldan. Le FC Nouadhibou a ainsi accompli sa mission de fort belle manière en inscrivant un but qui compte double. On s'en réjouit mais cela doit nous alerter pour le 16 mars à Nouadhibou. De deux choses l'une : gagner chez soi avec une bonne avance et le plaisir d'avoir écarté une grande formation ou imposé un match nul vierge. De l'autre côté, perdre et rester les carreaux. On ne le souhaite pas.

AKSY

Confédération Africaine de la Presse Sportive Les bases sont jetées



En marge du CHAN 2018 au Maroc, un nouveau regroupement de journalistes sportifs africains est en train de voir le jour. A Casablanca, les bases de la Confédération africaine de la presse sportive ont été jetées. Il s'agit d'après les initiateurs de la création d'une structure qui va décider du sort et de l'évolution du journalisme sportif sur le continent.

« C'est un jour historique pour la presse sportive africaine ». C'est par ces mots qu'a lancé Hedi Hamel, journaliste algérien et conseiller en com-

munication du président de la CAF (Confédération africaine de football), la création de ce nouveau regroupement. Cette nouvelle structure vise également « à encadrer la jeune génération qui n'a pas forcément un canal de formation continue au sein de leurs organes », d'après l'Ivoirien Ouattara Hégaud. Cette rencontre qui a réuni une trentaine de journalistes sportifs africains couvrant le CHAN 2018 a vu la présence d'Ahmad, patron de la CAF. Il apprécie l'initiative et apporte le soutien de son institution: « Je suis

conscient de vos difficultés. Et je suis convaincu que le sport ne peut se développer sans les médias. Vous êtes très importants. Nous ne pouvons pas envisager le développement du football africain sans votre implication ». Le lancement officiel de la Confédération africaine de la presse sportive était programmé pour le samedi 3 février 2018 à Casablanca avec la mise sur pied d'un Comité provisoire de gestion avant l'Assemblée générale constitutive, plus tard, au cours de l'année.



Le Jeudi Littéraire

Naissance de la littérature mauritanienne francophone:

Le rôle de la presse écrite

D'emblée, il faut remarquer aussi étonnant que cela puisse paraître, que pendant la période coloniale, l'éducation de base envisageait l'utilisation de moyens audiovisuels comme le cinéma, la radio mais aussi la presse écrite pour répandre la langue et le savoir, alors que jusqu'en 1949 aucun journal n'existait en Mauritanie.

En revanche, il nous semble que la presse a depuis, joué un rôle non négligeable pour l'émergence d'une littérature francophone. Jean-Claude Blachère nous cite à cet effet le cas d'un journal dont le tirage oscillait entre 3000 et 5000 exemplaires en 1962 : « la petite histoire d'une rubrique de ce journal nous permet d'en mesurer l'audience réelle auprès d'un public connaissant fort bien les nuances stylistiques de la langue française. Le "billet de la semaine" était signé "Le petit beïdane" (nom que se donnaient les Maures signifiant blanc sic). Protestations de lecteurs : le journal doit représenter l'opinion de toute la nation, sans distinctions. "Le petit beïdane" devient alors "Le petit berger". Nouvelles clameurs, tous les Mauritaniens ne sont pas bergers (...), la rédaction du journal signe "Le petit Mauritanien".

Hélas ! Certains lecteurs tatillons subodorèrent dans ce « petit » quelques relents de mépris à l'égard des Mauritaniens » (Jean-Claude Blachère : -« Quelques aspects de l'implantation du français en Mauritanie jusqu'en 1960 », Bulletin de l'Institut Fondamental de l'Afrique Noire, Tome XXXIV, série B, n°4, Dakar, IFAN, octobre 1972 ».). Cet exemple montre à bien des égards la place sensible qu'occupe un journal auprès de ses lecteurs dès lors que le quotidien paraît en français.

Mais en réalité c'est seulement en 1975 qu'un journal digne de ce nom fait son apparition dans les kiosques, il s'agit de « Chaâb » l'organe gouvernemental dans lequel se trouve une rubrique littéraire où les jeunes Mauritaniens pouvaient exercer leur talent de poètes.

Il faut, toutefois mentionner que les poèmes publiés dans le journal n'entretiennent pas souvent entre eux un fil conducteur, mais comme le fait remarquer Jacques Bariou ici « L'unité de transmission et de réception est le poème et non le recueil ». (Jacques Bariou« Poésie, problématique de l'émergence », Notre Librairie, N° 120-121, janviers-mars, 1995, pp. 98-111.)

Avec l'avènement d'une presse indépendante en 1991, suite au vent de "démocratie" qui a soufflé un peu partout en Afrique francophone, nous assisterons à une floraison des rubriques culturelles dans plusieurs quotidiens ou hebdomadaires («feuille littéraire" dans Chaâb, "page libre" dans Calame, "nouvelle" dans Mauritanie-Demain puis Al Bayane, "forum" ou à "vos plumes"...

Dans ces pages les « apprentis-poètes » côtoient les novellistes en herbe. La nouvelle qui est en fait le maillon faible de la littérature mauritanienne d'expression française (un seul recueil celui de Tène Youssouf Guèye A l'orée du sahel était publié à l'époque) se voit prospérer dans les journaux. « Mais ce lien avec les journaux n'est pas qu'accidentel, il constitue comme la seconde nature d'une écriture qui, sans le support éphémère du journal, n'aurait sans doute pas eu la chance de voir le jour : d'être à la fois écrite, publiée et lue » selon Nicolas Martin-Granel, dans « La Nouvelle un laboratoire d'écritures » : Notre Librairie, N°120-121, p. 118

Dr. M'bouh Séta Diagona
Faculté des Lettres, Université de Nouakchott